

RÉUNION DU BUREAU
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

LUNDI 27 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION

N°07/27-07-2026

OBJET :

ACTION ECONOMIQUE - ENTREPRISES ET TERRITOIRES

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MEDEF CORSE ET L'EPCI DE CORSE :
CLUB LES ENTREPRISES S'ENGAGENT 2A**

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment :

- L'article 5.3 - « *Compétences du Conseil d'administration* » ;
- L'article 5.4 - « *Délégation d'attribution du Conseil d'administration à d'autres instances de l'établissement public* », précisant que le Conseil d'administration peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions pour une période et un objet déterminés ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration ;

Le quorum étant atteint :

Nombre total de Membres élus du Bureau	:	16
Quorum	:	9
Nombre de Membres élus du Bureau présents	:	7
Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir	:	3
Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés	:	10
Nombre total de votants	:	10
Adoption	:	10

Membres élus du Bureau présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.
Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.
Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Karina GOFFI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.
Angèle BASTIANI à Charlotte TERRIGHI
Gilles GIOVANNANGELI à Gilles SIMEONI

Représentant des Professionnels : M.
Auguste GIOVANNI à Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-07_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 ;

CONTEXTE :

Le MEDEF Corse organise différents rendez-vous entre chefs d'entreprise et public de jeunes, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, travailleurs sociaux.

A ce titre, et dans le cadre du Club Les Entreprises s'engagent 2A (LESE), il est proposé à l'EPCI de Corse d'intervenir en qualité de partenaire pour 3 opérations :

L'ÉDITION 2026 :

♦ Classe en entreprise – Lycée de Porto-Vecchio, décembre 2026

Cette action s'adresse aux élèves de la classe de Seconde AGORA (Bac professionnel) du lycée Jean-Paul de Rocca-Serra.

Un groupe de 15 à 18 élèves sera accueilli pendant un jour et demi au sein de l'entreprise GEDIMAT CASTELLI afin de découvrir, à travers un parcours pédagogique, les différents aspects de la gestion d'une entreprise.

La prise en charge financière concerne l'intervention d'un prestataire qui animera et accompagnera les élèves tout au long du dispositif. Il réalisera également un compte rendu de l'action.

Budget : 4 500 €

♦ Ateliers de prise de parole en public – Ajaccio et Porto-Vecchio novembre/décembre 2026

L'objectif de ces ateliers est d'accompagner les élèves en dernière année de leur parcours scolaire (Terminale, CAP et BTS) dans leur préparation aux entretiens, qu'il s'agisse de la recherche d'un stage ou de leur entrée dans la vie professionnelle.

6 ateliers seront proposés aux élèves de l'EREA (École Régionale d'Enseignement Adapté de Corse) d'Ajaccio, 8 aux élèves du lycée de Porto-Vecchio et 3 aux apprentis sur Ajaccio de l'Ecole Hôtelière Méditerranéenne (2 pour les CAP Cuisine et Service 2^{ème} année et 1 pour les BP Cuisine 2^{ème} année).

La prise en charge financière porte sur l'intervention d'un prestataire qui assurera l'animation des différents ateliers (500€ par atelier regroupant entre 8 et 12 jeunes).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-07_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

Budget Ajaccio : 4 500 €
Budget Porto-Vecchio : 4 000 €

PARTICIPATION FINANCIÈRE :

Pour un budget global de 13 000 €, la participation financière de l'EPCI de Corse sollicitée s'élève à 6 500 €, soit 50% du coût des actions.

CONSIDÉRANT la feuille de route du Club Les Entreprises s'engagent et le budget disponible pour ce type d'opérations ;

CONSIDÉRANT le partenariat historique de la CCI de Corse, repris par l'EPCI de Corse, avec le MEDEF Corse, notamment dans le cadre du Club LESE 2A ;

CONSIDÉRANT le fait que ce type d'opération favorise l'orientation des jeunes vers les métiers de l'entreprise ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :

Quorum requis pour le vote : 9

Ont voté POUR : 10

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles GIOVANNANGELI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Le Bureau :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat ;
- **APPROUVE** le budget de 6 500 € afin de prendre en charge la moitié des dépenses à engager pour mener les trois actions envisagées, et ce dans le cadre des 28 000 € de crédits attribués au Club LESE 2A ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 27 juillet 2026

La Secrétaire,

Charlotte TERRIGHI

**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A 999021967-20260727-07-27-07-2026-DE

Accusé de réception

Gilles SIMEONI

Réception par le préfet : 28/07/2026



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE DE CORSE



CONVENTION DE PARTENARIAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-07_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

Entre

L'association MEDEF Corsica

Domiciliée KM5 route de Mezzavia, BP 623 - 20186 Ajaccio Salines
Représentée par son Président Monsieur Jean Louis ALBERTINI,

Et

L'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse

Domicilié 1 Rue Adolphe Landry - 20293 Bastia Cedex
Représenté par son 1^{er} Vice-Président agissant par délégation, Monsieur Jean DOMINICI

Ci-après désignés ensemble sous les termes « **les Parties** » ;

La présente convention étant ci-après désignée sous les termes « **la Convention** » ;

Vu la loi N°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Titre II Chapitre 1 « Favoriser l'entreprise inclusive » articles 66 à 81.

Il est convenu ce qui suit,

PREAMBULE

Le MEDEF Corsica et l'EPCI de Corse, au travers du club 'les Entreprises s'engagent » qu'il anime, ont décidé de mutualiser leurs moyens humains et financiers pour réaliser des actions d'insertion professionnelle et de découverte des métiers à l'attention des jeunes inscrits en voie professionnelle dans les établissements scolaires de Corse du Sud.

Ces actions s'inscrivent dans le droit fil du dispositif prévu par la convention conclue entre le MEDEF et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui vise à

- améliorer la connaissance des métiers et des secteurs économiques présents en Corse ;
- valoriser l'esprit d'initiative, la créativité, l'entrepreneuriat et les « soft skills » ;
- renforcer les liens entre les établissements scolaires, les enseignants et le tissu économique insulaire ;
- accompagner les enseignants et encadrants de projets entrepreneuriaux scolaires ;
- contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- mobiliser les entreprises du territoire dans une dynamique continue de coopération éducative.

ARTICLE 1- LES PARTENAIRES

Le MEDEF Corsica a un rôle d'information et de mobilisation des entreprises et des fédérations professionnelles adhérentes.

Il veille à la déclinaison territoriale et /ou sectorielle des dispositifs et à ce titre s'appuie sur les acteurs territoriaux concernés. Il participe avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle à favoriser l'attractivité des territoires et des secteurs professionnels, renforcer la compétitivité des entreprises, développer les compétences des salariés et sécuriser les parcours en utilisant toutes les mesures au service de la formation professionnelle et de l'alternance.

Le MEDEF Corsica c'est une équipe de 5 personnes destinée à accompagner les entreprises sur le territoire régional.

Les bureaux se situent à Ajaccio :
KM5 route de Mezzavia 20186 - Ajaccio Salines - Tel : 04 95 20 73 21

L'EPCI de Corse anime le réseau "Les Entreprises s'engagent", c'est une communauté d'entreprises qui œuvre pour un monde inclusif et durable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-07_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

Le Club "Les entreprises s'engagent" de Corse du Sud rassemble des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, unies par une vision commune : bâtir une société inclusive et un monde durable.

En collaboration avec les services de l'État et les structures locales, le club transforme les volontés d'engagement des entreprises en actions concrètes. En rejoignant le club, les entreprises prennent part à une programmation riche et diversifiée, rencontrent d'autres entreprises engagées et travaillent ensemble sur les grands enjeux du territoire.

ARTICLE 2 - LES OBJECTIFS

La présente convention a pour objet l'organisation d'une « classe en entreprise » ainsi que d'ateliers de prise de parole à l'intention de jeunes scolarisés.

Il s'agit donc de favoriser les échanges entre élèves de lycée et monde de l'entreprise ; et d'ateliers de prise de parole à l'intention d'un public de jeunes en situation de handicap et d'élèves en fin de parcours scolaire.

ARTICLE 3 - CONTENU DE L'ACTION

Classe en entreprise - Lycée de Porto-Vecchio, décembre 2026

Cette action s'adresse aux élèves de la classe de Seconde AGORA (Bac professionnel) du lycée Jean-Paul de Rocca-Serra. Un groupe de 15 à 18 élèves sera accueilli pendant un jour et demi au sein de l'entreprise GEDIMAT CASTELLI afin de découvrir, à travers un parcours pédagogique, les différents aspects de la gestion d'une entreprise. La prise en charge financière concerne l'intervention d'un prestataire qui animera et accompagnera les élèves tout au long du dispositif. Il réalisera également un compte rendu de l'action.

Budget : 4500 €

Ateliers de prise de parole en public - Ajaccio et Porto-Vecchio novembre/décembre 2026

L'objectif de ces ateliers est d'accompagner les élèves en dernière année de leur parcours scolaire (Terminale, CAP et BTS) dans leur préparation aux entretiens, qu'il s'agisse de la recherche d'un stage ou de leur entrée dans la vie professionnelle.

6 ateliers seront proposés aux élèves de l'EREA (École Régionale d'Enseignement Adapté de Corse) d'Ajaccio, 8 aux élèves du lycée de Porto-Vecchio et 3 aux apprentis sur Ajaccio de l'Ecole Hôtelière Méditerranéenne (2 pour les CAP Cuisine et Service 2^{ème} année et 1 pour les BP Cuisine 2^{ème} année).

La prise en charge financière porte sur l'intervention d'un prestataire qui assurera l'animation des différents ateliers : 500 € par atelier soit **8500 €**.

Soit un budget global de 13000 €.

ARTICLE 4 - LE FINANCEMENT

L'EPCI de Corse contribue financièrement pour un montant de 6500 € soit 50% du budget global prévisionnel du projet ci-dessus.

Prise en charge 50% EPCI de Corse / 50% MEDEF

ARTICLE 5 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Le versement des crédits est effectué selon les modalités suivantes :

Un paiement unique de la totalité de la subvention accordée sera versé à la notification de la convention, soit 6500 €.

Les versements seront effectués au compte ouvert au nom de la :

MEDEF CORSE

KM5

IBAN : FR76 1131 5000 0108 0233 1195 435

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-07_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

BIC : CEPAFRPP131

ARTICLE 6 : LA DUREE ET LA REALISATION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2026 pour prendre fin au 31 décembre 2026.

Fait à Ajaccio en deux exemplaires originaux,
Le

Le 1 ^{er} Vice-Président de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse	Le Président du MEDEF Corsica
Jean DOMINICI	Jean-Louis ALBERTINI



Relevé d'Identité Caisse d'Epargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

11315	00001	08023311954	35	CE CEPAC
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76	1131	5000	0108	0233	1195	435
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	1	3	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DEV ECO REGION CORSE
CENTRE COMMERCIAL CORSAIRE
RN 193
20290 BORG
TEL :

Intitulé du compte MEDEF CORSE
KM 5
RTE DE MEZZAVIA
20090 AJACCIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-07_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026